

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ

« ... **Article 1^{er}** – Madame Laetitia PLANCHE, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions de conseillère municipale, en charge du développement durable :

Développement durable

- Pilotage de la politique de développement durable de la commune en liaison avec les adjoints et conseillers municipaux en charge des secteurs d'activités concernés.
- Qualité de l'air et politique énergétique.
- Liaisons douces (piétons, cyclistes, etc.).
- Prise en compte du développement durable dans les projets communaux.
- Relations avec les partenaires institutionnels en charge du développement durable (Préfecture, DREAL, Région, Département, SICTOM Nord-Allier, SDE 03, autres collectivités, chambres consulaires, etc.).
- Relations avec les associations environnementales en liaison avec Monsieur Régis SZALKO.
- Pilotage du projet de diminution des consommations énergétiques des services municipaux.
- Pilotage de la modernisation de l'éclairage public.
- Réflexion sur le développement de la production d'énergies renouvelables et sur le déploiement de dispositifs pour la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie.
- Entretien écologique des espaces verts notamment par l'éco-pâturage.
- Pilotage du programme pluriannuel 2020-2026 de plantation de 1.000 arbres.
- Mise en place de journées citoyennes de l'environnement.

L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous la surveillance et la responsabilité du Maire... »